



Chérenge, 6 février 2023

A Mesdames et Messieurs les demandeurs
d'un Plan de chasse triennal « Chevreuil » 2020-2023
dans le département du Nord

Objet : Plan de chasse triennal « Chevreuil » 2023-2026

Mesdames, Messieurs,

Le plan de chasse triennal « Chevreuil » 2020-2023 arrive à son terme au 30 juin 2023 et il est déjà temps pour vous et votre Fédération de préparer son renouvellement pour les trois prochaines années.

En conséquence, vous trouverez en pièce jointe votre demande de plan de chasse préremplie sur la base de vos territoires déclarés en 2022. Pour rappel, ceux-ci doivent être totalement similaires à vos territoires déclarés au titre du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé « Lièvre » (Attention, en cas de différence dans vos déclarations, vous serez facturés deux fois !).

Pour rappel, **la date butoir du dépôt des demandes de plan de chasse est fixée au 10 mars 2023** (pas de changement !) et la gestion cynégétique du chevreuil se fait désormais à l'échelle des 46 unités de gestion « Grand Gibier » du département : ces unités sont spécifiées dans votre demande préremplie !

Par ailleurs, les attributions de bracelets « Chevreuil » se feront de manière mathématique par le logiciel CYNEF, au prorata des surfaces déclarées par les demandeurs, et la nature des territoires (de plaine ou de bois/friches) sera prise en compte dans les attributions.

Enfin, nous vous précisons que les attributions triennales « Chevreuil » se feront pour la durée totale du plan de chasse (3 ans) mais que la délivrance des bracelets se fera annuellement à raison de 33 % la 1^{ère} année, 33 % la 2^{ème} et 33 % la 3^{ème}.

A réception de votre demande dûment complétée et signée, celle-ci sera traitée par les services de la Fédération et vous recevrez, courant juin, la facturation des bracelets « Grand Gibier » qui se fait annuellement et qui est couplée avec l'ensemble des autres facturations fédérales validées par l'Assemblée Générale de la FDC 59 (plan de gestion cynégétique « Lièvre », plan de chasse « chevreuil », contrat d'adhésion territoriale, Contribution Territoriale Dégâts etc..).

A compter du 1^{er} juillet, les bracelets « Chevreuil », « Cerf » et « Daim » seront disponibles uniquement après acquittement de votre facture globale annuelle. Les bracelets sont envoyés par voie postale ou en retrait direct à la Fédération des Chasseurs du Nord.

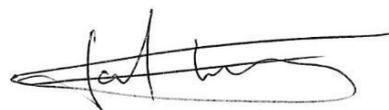
Les demandes de recours sur une attribution de plan de chasse devront être adressées directement au Président de la Fédération des Chasseurs du Nord.

Pour terminer, j'ai donc le plaisir de vous transmettre sous ce pli votre demande de plan de chasse annuel préremplie « Chevreuil » 2023-2026 qu'il conviendra de **compléter, signer et de nous renvoyer impérativement avant le 10 mars 2023** et je vous rappelle que **le carnet de prélèvement territorial « grand gibier » doit être obligatoirement retourné pour le 10 avril 2023.**

Pour les demandeurs qui souhaiteraient obtenir un tir d'été (TE), n'oubliez-pas de renseigner le nombre d'animaux demandés dans la case « Dont TE » sur le formulaire joint.

Certain de votre soutien à nos démarches et restant à votre disposition pour toutes questions complémentaires, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Deswarte', written in a cursive style.

Joël DESWARTE